

Comité régional de l'installation et de la transmission Grand Est

16 avril 2025

Introduction

Région
DRAAF

Déroulé de la réunion

1. Bilans 2024
2. Politique en faveur de l'installation en agriculture en 2025 en région Grand Est
3. Points d'actualité
4. Points divers

1- Bilan 2024

1- Bilan 2024

- Etat des lieux -

La population des exploitants agricoles du Grand Est

Etat des lieux, évolution, sorties/entrées

1. La population des exploitants du Grand Est en 2024

2. Evolutions entre 2020 et 2024

3. Les sorties et entrées sur la période 2018-2022



Périmètre

1. Exploitants présents au 2 janvier de l'année

2. Cotisants MSA *

3. Secteurs retenus : agriculture/viticulture

Sont exclus : Les cotisants MSA en sylviculture, entraînement/dressage haras/club hippique ainsi que les entreprises agricoles (travaux agricoles, jardins/paysagistes/reboisement)

Cotisants MSA	Thème étude
exploitations agricoles/viticoles	
maraîchage, floriculture	Autres cultures
arboriculture fruitière	Autres cultures
pépinière	Autres cultures
cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"	Grandes cultures
viticulture	Viticulture
sylviculture	exclu
autres cultures spécialisées	Autres cultures
élevage bovins lait	Elevage bovins-lait
élevage bovins viande	Elevage bovins-viande
élevage bovins mixte	Elevage bovins-mixte
élevage ovins, caprins	Elevage ovins, caprins
élevage porcins	Autres élevages
élevage de chevaux	Autres élevages
autres élevages de gros animaux	Autres élevages
élevage de volailles, lapins	Autres élevages
autres élevages de petits animaux	Autres élevages
entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	exclu
conchyliculture	exclu
cultures et élevages non spécialisés, polyculture ,poly-élevage	Polyculture-Polyélevage
marais salants	exclu
entreprises agricoles	
exploitation de bois	exclu
scieries fixes	exclu
entreprises de travaux agricoles	exclu
entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	exclu
mandataires de soc ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles	exclu

* Critères d'affiliation en vigueur depuis 2015

Depuis 2015, les anciens critères d'assujettissement applicables aux non-salariés ont été remplacés par une notion unique : l'activité minimale d'assujettissement (AMA).

Ainsi, pour être désormais automatiquement affilié au régime de protection sociale des non salariés agricoles, en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, il faut que l'importance de l'activité agricole corresponde à l'un des critères de l'AMA.

L'AMA englobe trois critères

- La surface minimale d'assujettissement (SMA) : la superficie mise en valeur doit avoir une importance au moins égale à la SMA du département.
- Le temps de travail consacré à l'activité agricole, lorsque la surface agricole ne peut pas être prise pour référence : il doit être au minimum de 1 200 heures de travail par an.
- Les revenus professionnels générés par l'activité agricole : les cotisants de solidarité non retraités, sont affiliés en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors que ces revenus sont supérieurs ou égaux à 800 Smic horaire.

Les exploitants du Grand Est en 2024

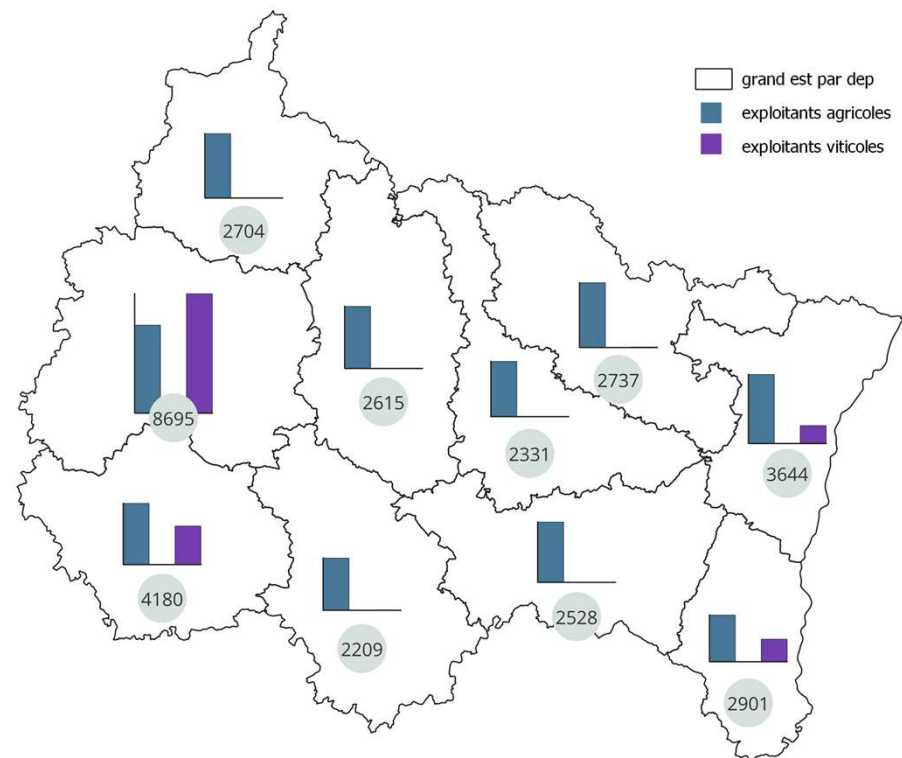
Effectifs 2024

- Nombre d'exploitants :

Exploitants agricoles 26 153

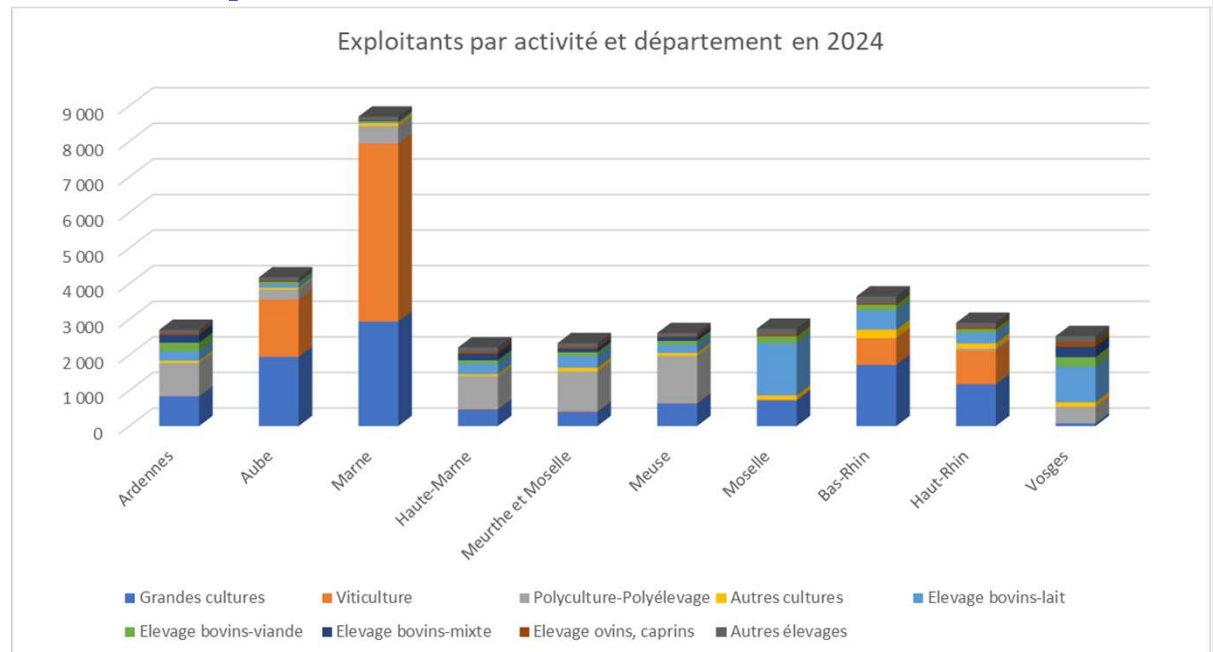
Exploitants viticoles 8 391

Au total en Grand Est : 34 544



Exploitants par activité et département en 2024

- Grandes cultures : 32 %
- Viticulture : 24 %
- Polyculture – Poly-élevage : 16 %
- Elevage bovins lait : 13 %
- Autres élevages bovins : 7 %

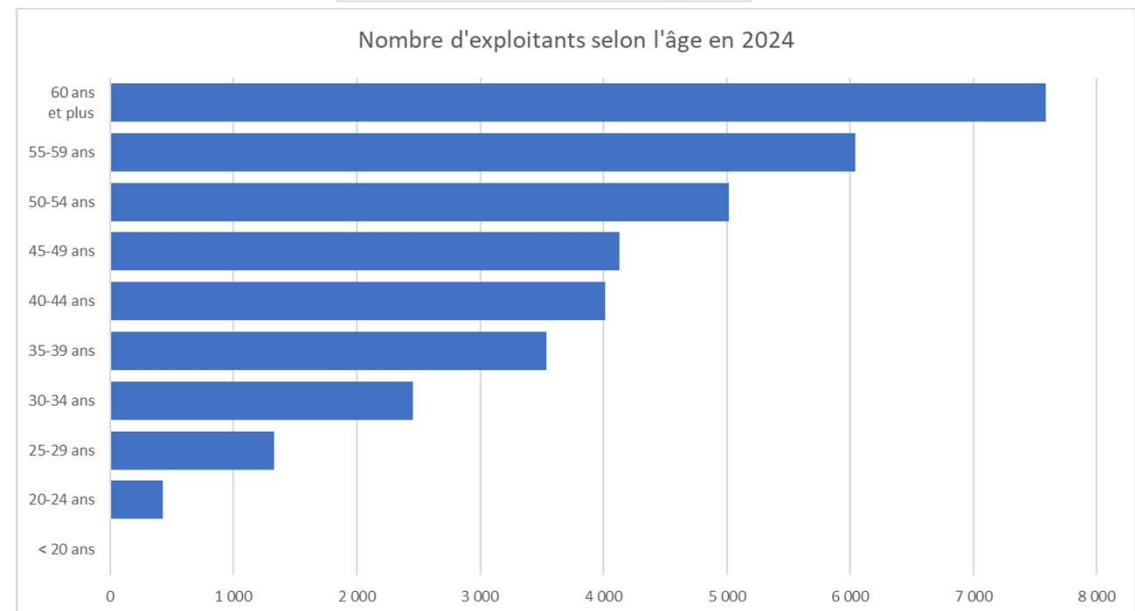
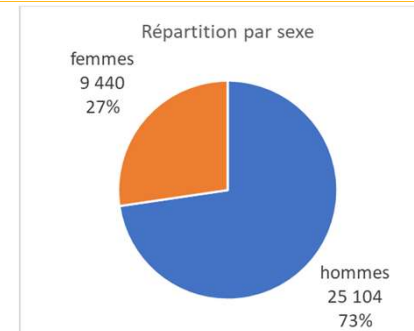


L'activité est déclarée par l'exploitant lors de son adhésion dans le cadre de l'assurance risque Accidents du travail des exploitants. Dans le cas de l'Alsace-Moselle, où les caisses ne gèrent pas cette assurance risque Accidents du travail, cette donnée est calculée à l'aide des codes NAF des exploitations sur la base d'une correspondance établie au niveau national. Cette correspondance induit un biais avec le classement de la majeure partie des exploitants en polyculture-polyélevage dans d'autres activités (grandes cultures ou élevage bovin). Ainsi, cette activité apparaît quasi-inexistante dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Source : CCMSA Tableaux NSA

Répartition par sexe et âge

- 73 % des exploitants sont des hommes
- Age moyen : 49 ans
- 54 % des exploitants ont 50 ans ou plus, 22% ont 60 ans ou plus
- Les femmes sont plus âgées que les hommes
- Elevage bovins mixte et grandes cultures sont les activités « les plus âgées »

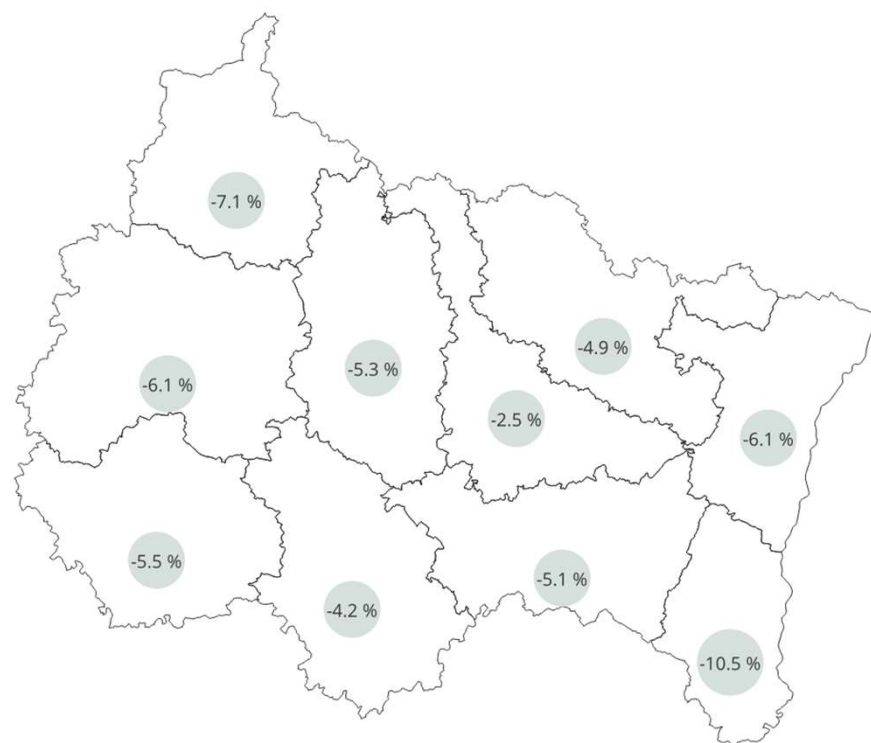


Source : CCMSA Tableaux NSA

Evolution 2020 - 2024

Evolution des effectifs

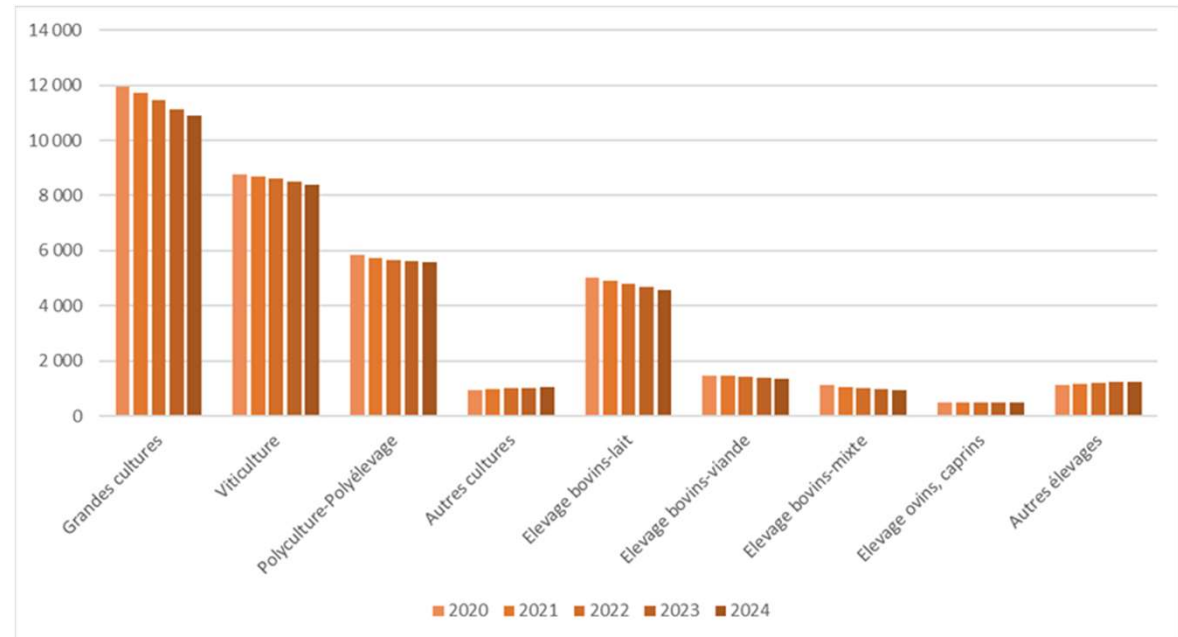
	2020	2024	2024/2020
Exploitants agricoles	27 933	26 153	-6,4%
Exploitants viticoles	8 781	8 391	-4,4%
Total Grand Est	36 714	34 544	-5,9%



Evolution par activité

Région 2024/2020 : -5,9%

- Bovins mixtes : - 17 %
- Bovins lait : - 9 %
- Grandes cultures: - 9 %
- Bovins viande : - 7%
- Viticulture : - 4 %
- Polycultures-Poly-élevages : - 4 %

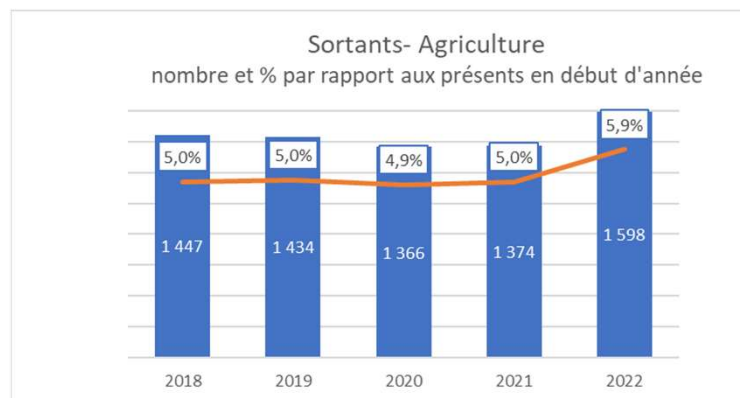


Entrées / Sorties 2018 -2022

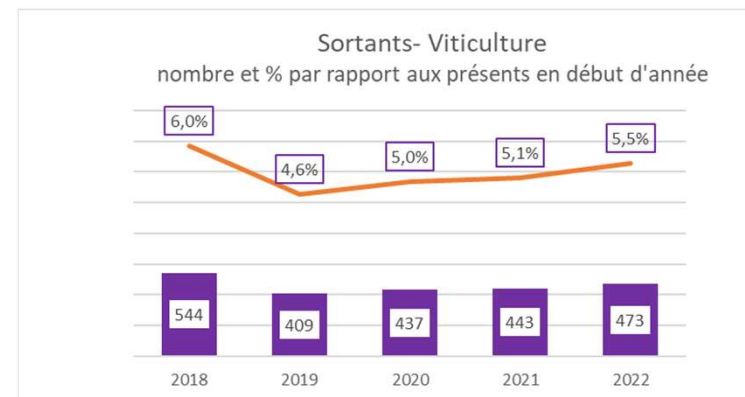
Les sortants 2018 - 2022

Sur 5 ans, 7 219 sorties en agriculture et 2 306 en viticulture

Exploitants agricoles



Exploitants viticoles



Source : CCMSA Tableaux NSA sortants

Sortants : chefs d'exploitation ou d'entreprise présents dans le fichier COTNS de l'année N (en tant que cotisant à au moins l'une des 4 branches) et absents du fichier COTNS de l'année N+1 (en tant que cotisant à au moins l'une des 4 branches)

Les sortants 2022

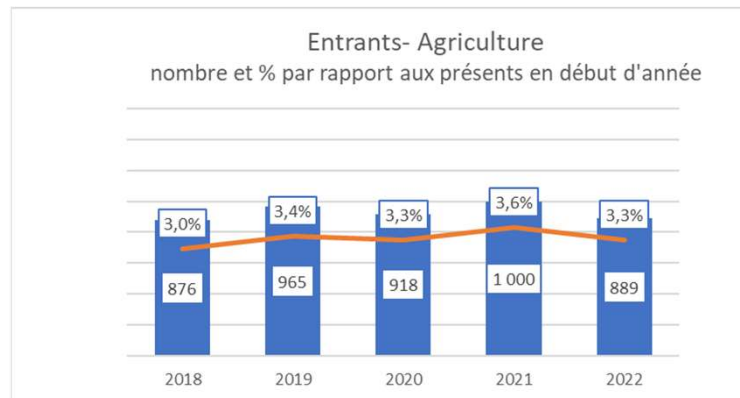
	Ensemble	Agriculture	Viticulture
Départs précoces (< 55 ans)	17,6%	17,8%	16,7%
Départ en retraite	67,7%	67,5%	68,3%
Décès	4,6%	4,3%	5,7%
Passage régime salariés agricoles	22,6%	21,1%	27,7%

Source : CCMSA Tableaux NSA sortants

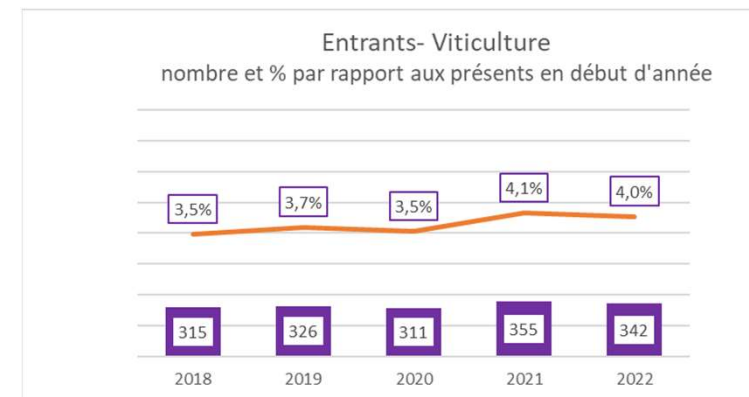
Les entrants 2018 - 2022

Sur 5 ans, 4 648 entrées en agriculture et 1 649 en viticulture

Exploitants agricoles



Exploitants viticoles



Source : CCMSA Tableaux NSA entrants

Entrants : chefs d'exploitation ou d'entreprise présents dans le fichier COTNS de l'année N (en tant que cotisant à au moins l'une des 4 branches) et absents du fichier COTNS de l'année N-1 (en tant que cotisant à au moins l'une des 4 branches)

Les entrants 2022

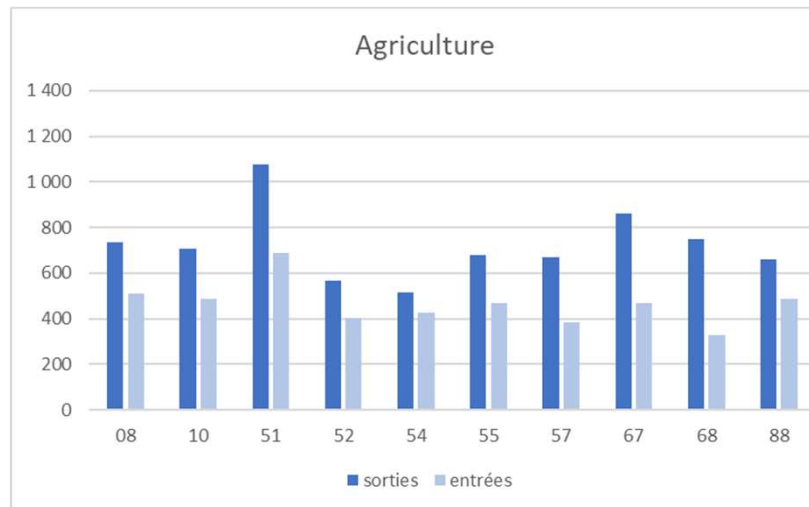
	Ensemble	Agriculture	Viticulture
< 40 ans	61,7%	65,7%	51,5%
Ancien salarié agricole de la production	38,7%	34,2%	50,3%
Ancien cotisant solidaire	11,5%	6,7%	24,0%

Source : CCMSA Tableaux NSA entrants

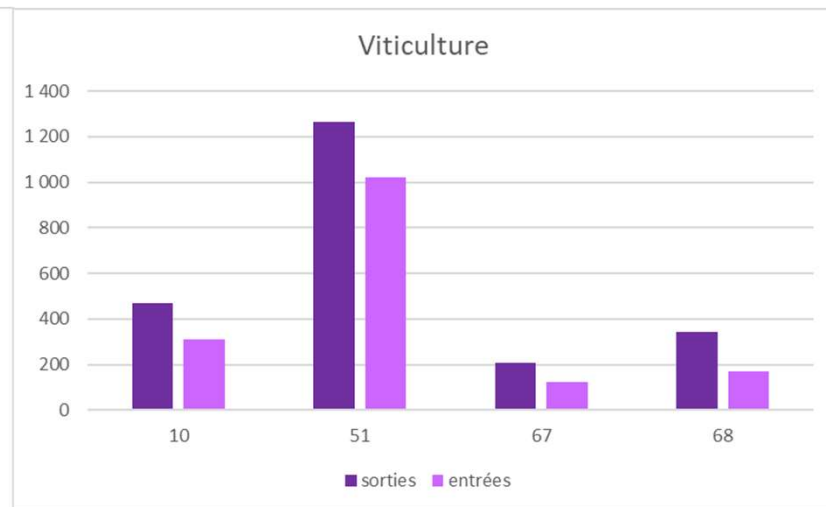
Les sortants/entrants 2018 - 2022

Cumul 2018-2022 par département

Exploitants agricoles



Exploitants viticoles

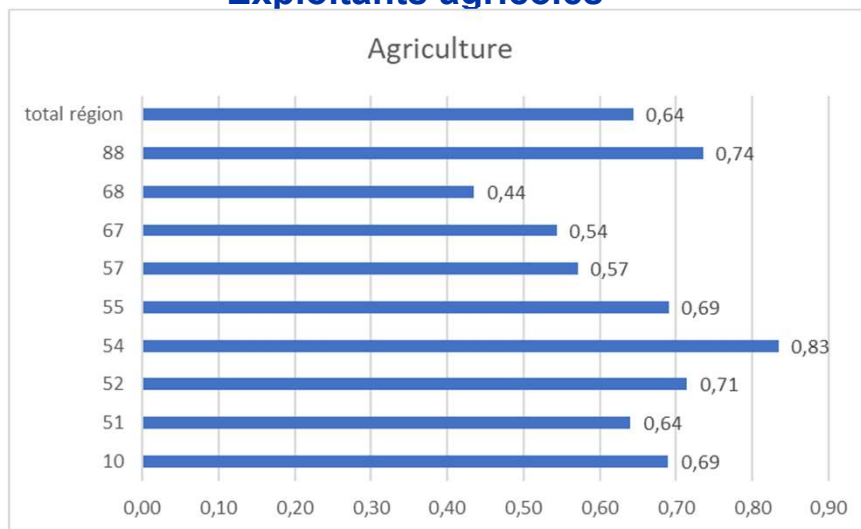


Source : CCMSA Tableaux NSA sortants, entrants

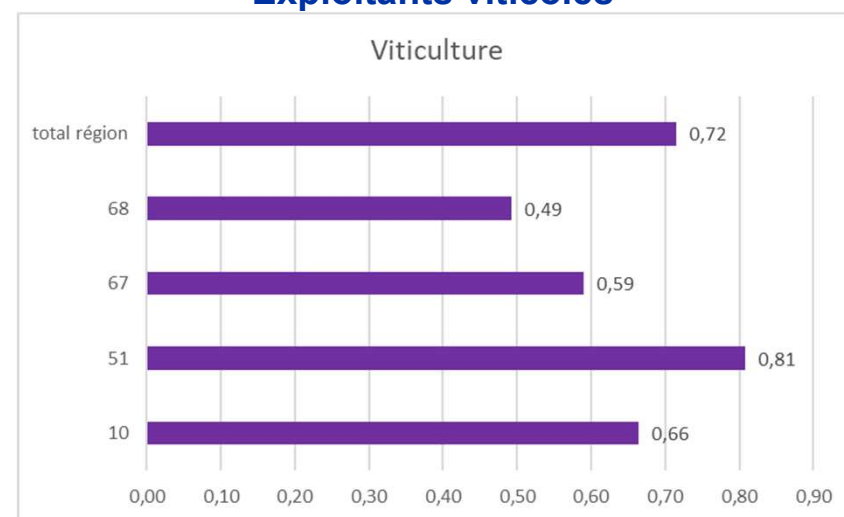
Les sortants/entrants 2018 - 2022

Ratio moyen entrées/sorties par département :
environ 7 entrées pour 10 sorties

Exploitants agricoles



Exploitants viticoles



Source : CCMSA Tableaux NSA sortants, entrants



<https://statistiques.msa.fr/>



statistiques.msa.fr

[Qui sommes-nous ?](#) [Notre démarche](#)

[Thématiques](#) ▾

[Chiffres clés](#) ▾

[Espace Data](#) ▾



La MSA met à votre disposition des analyses statistiques pour découvrir le régime agricole

🔍 Que recherchez-vous dans le site statistiques.msa.fr?

Rechercher

[Séries statistiques labellisées](#) [Démographie agricole](#) [Chiffres utiles](#) [Rapport charges et produits](#)

Les publications par thématiques



Démographie agricole



Financement et cotisations



Emploi agricole



Santé



Retraite



Famille et logement



Solidarité et handicap

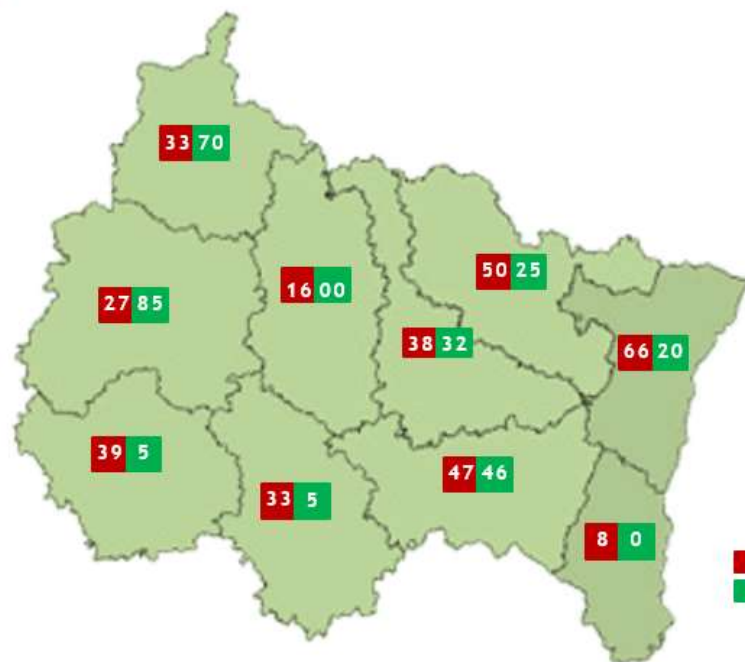


Accident du travail

1- Bilan 2024

- Point Information Transmission (PIT) -

Point Info Transmission (PIT)



■ RDV PIT
■ SUIVIS PIT RÉALISÉS

GRAND EST 2024

357 rendez-vous PIT
288 suivis réalisés

TENDANCE 2025

395 rendez-vous PIT

1- Bilan 2024

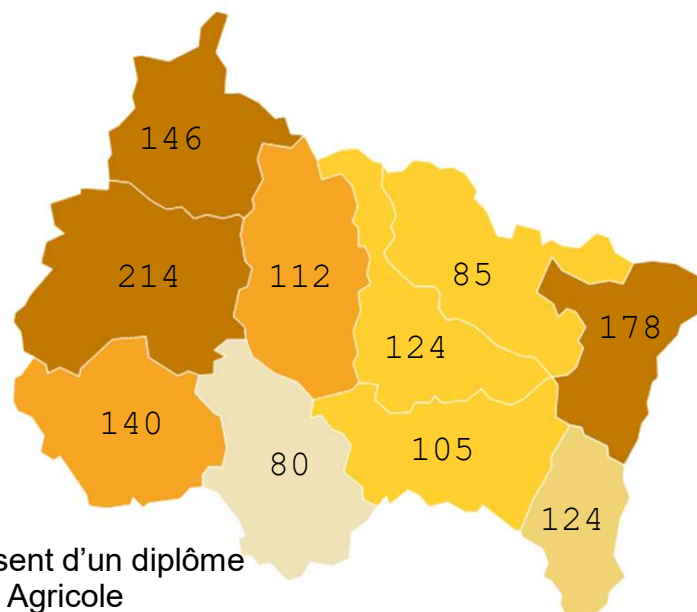
- Parcours à l'installation -

Les Points Accueil Installation du Grand Est



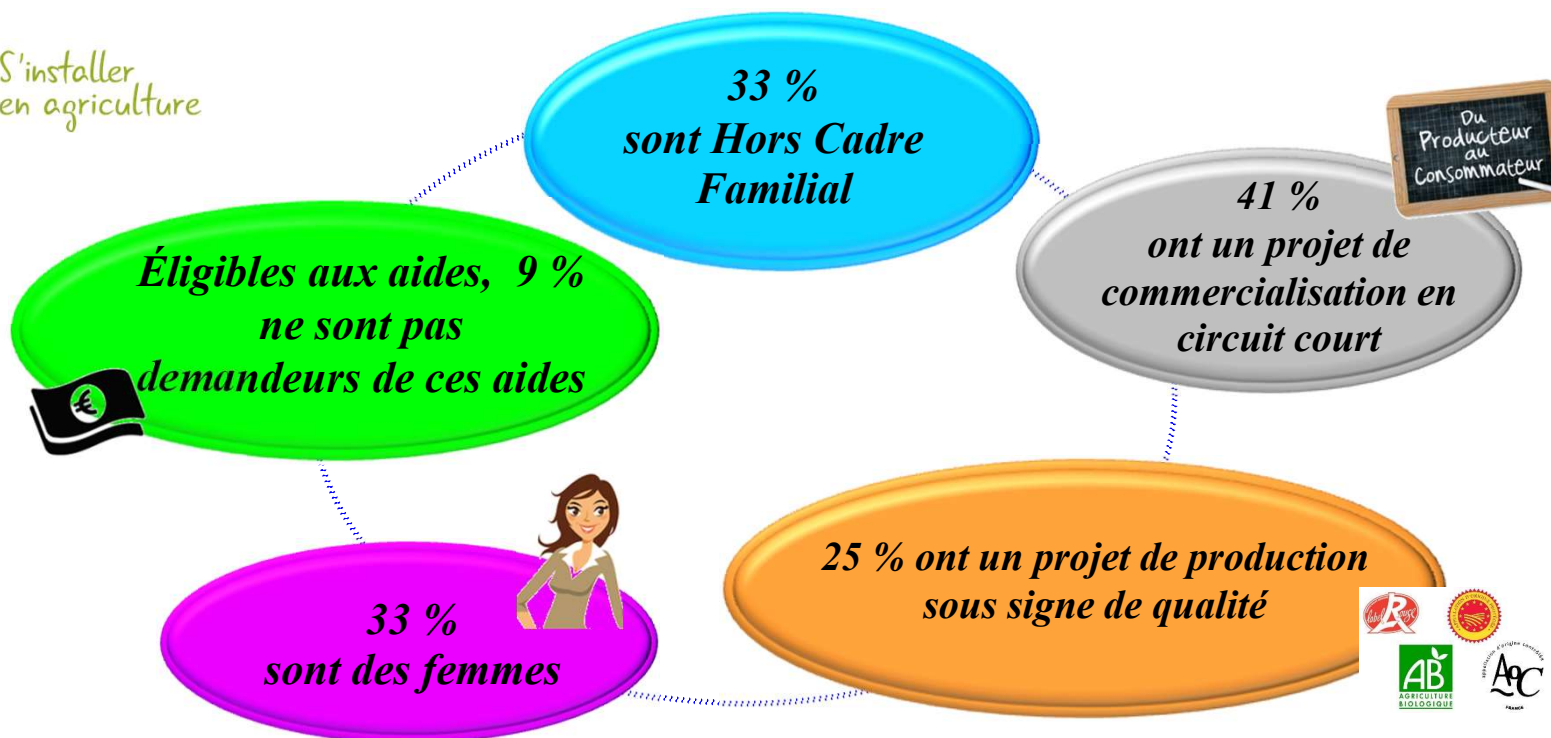
Les entretiens en Point Accueil Installation en 2024

1308
porteurs de projet
accueillis en 2024

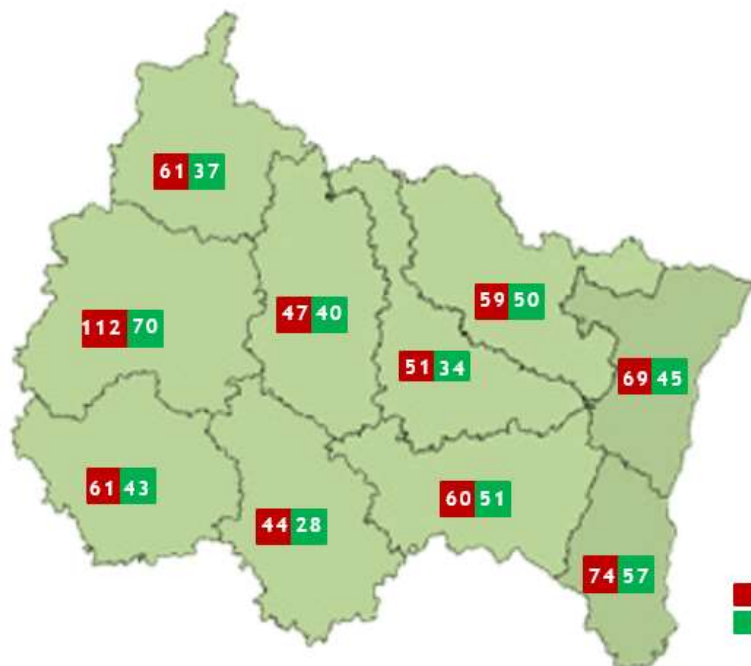


67 % de ces porteurs de projet disposent d'un diplôme
conférant la Capacité Professionnelle Agricole

Quelques précisions sur ces 1308 porteurs de projet accueillis en 2024



Plan de Professionnalisation Personnalisé



■ PPP AGRÉÉS
■ PPP VALIDÉS

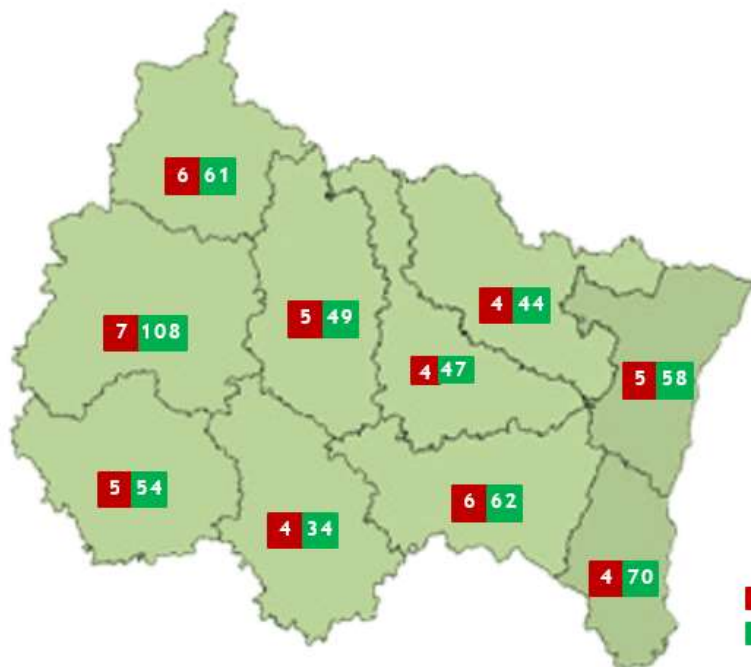
GRAND EST 2024

638 PPP AGRÉÉS
455 PPP VALIDÉS

TENDANCE 2025

660 AGRÉÉS

Stage 21heures

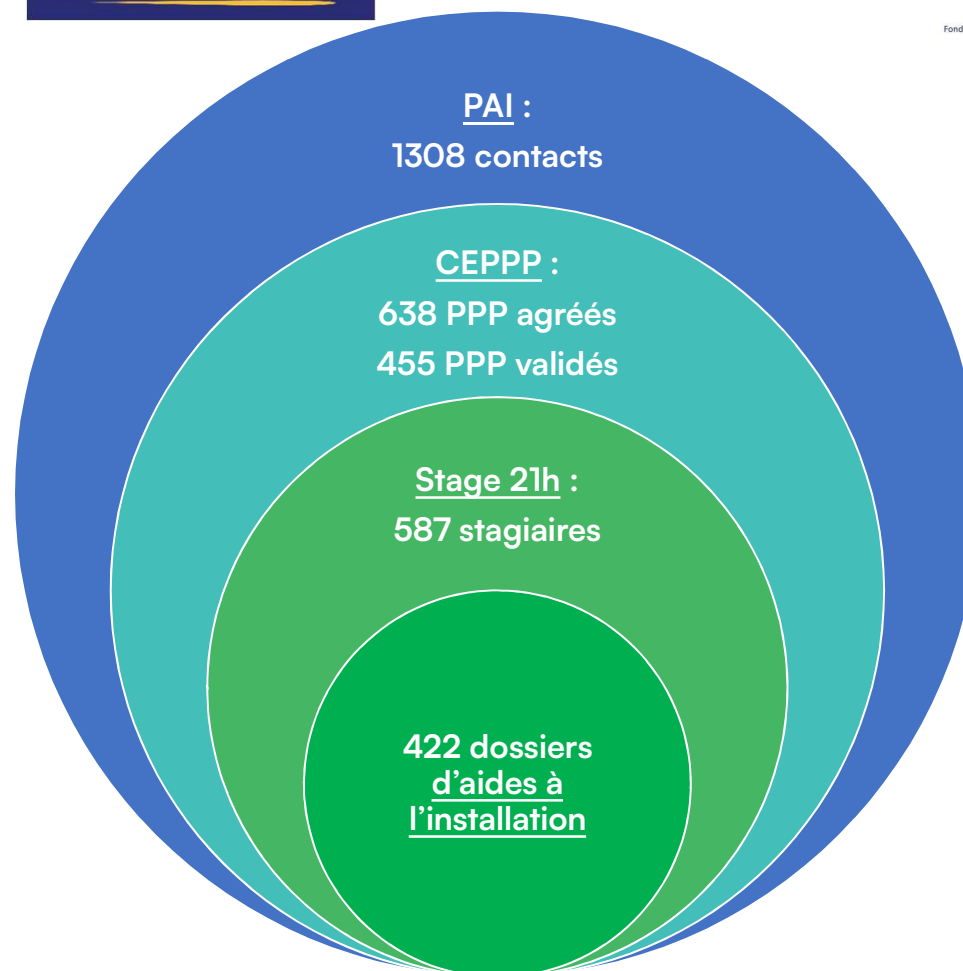


 STAGES RÉALISÉS
 STAGIAIRES FORMÉS

GRAND EST 2024
 587 STAGIAIRES

TENDANCE 2025
 610 STAGIAIRES

Bilan 2024 du parcours à l'installation



1- Bilan 2024

- Aide à l'installation en agriculture (AIA) -

Bilan 2024 : Aide à l'installation en agriculture (AIA)

➡ **411 dossiers AIA sélectionnés pour 11 379 500 €**

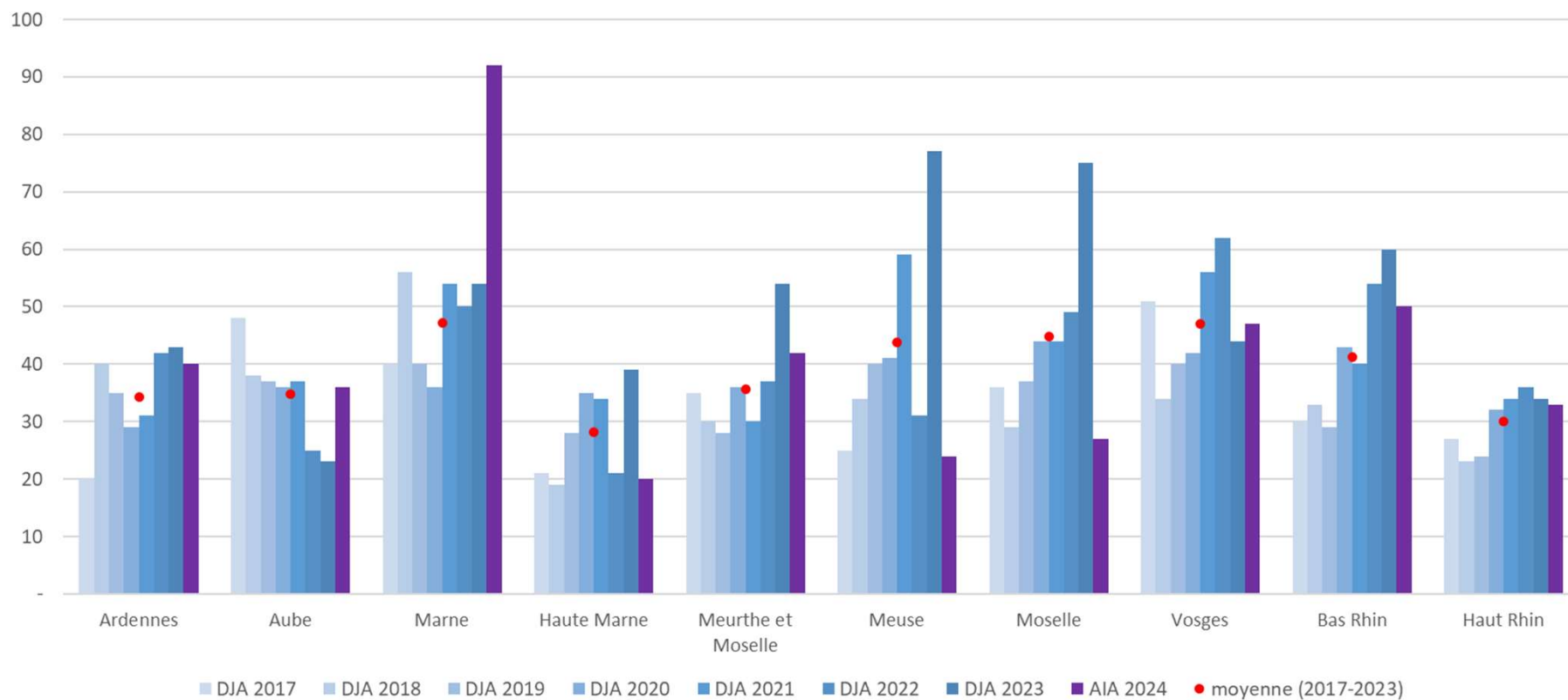
➡	Crédits Région :	4 551 800 €
➡	Crédits FEADER :	6 827 700 €

Montant moyen d'aide en 2024 : 27 687 €

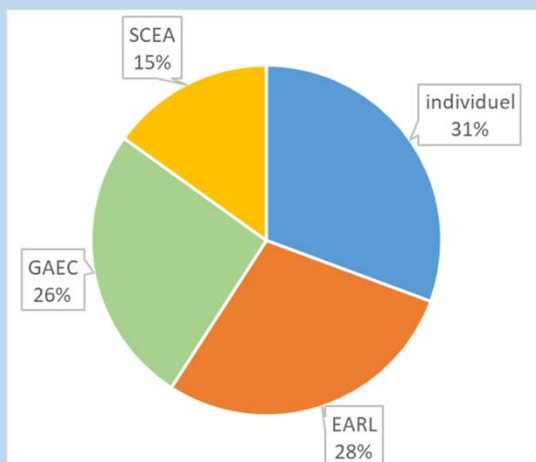
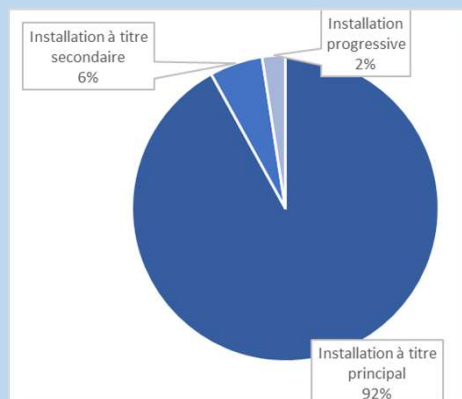
➡ **Sollicitation des majorations :**

➡	Suivi formation :	83 % (341 dossiers)
➡	Zone de montagne :	5 % (21 dossiers)
➡	Elevage à vocation alimentaire :	53 % (219 dossiers)

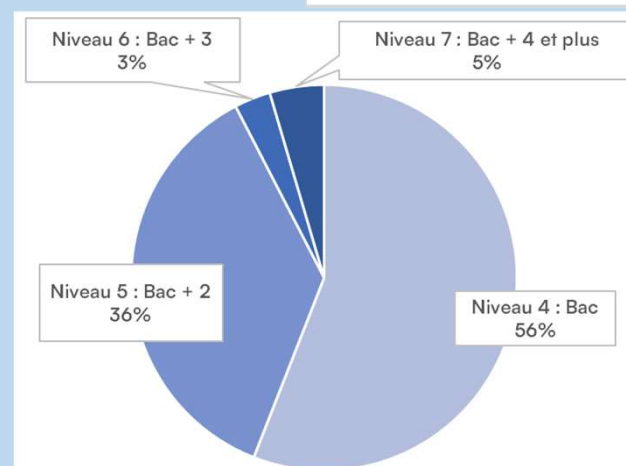
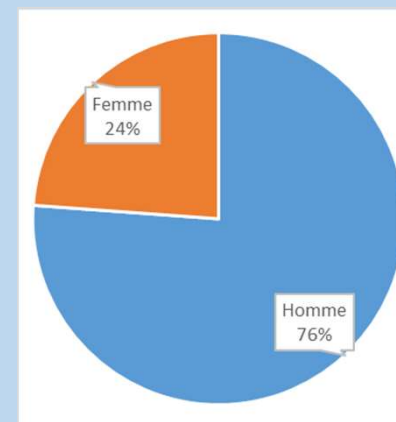
Nombre de dossiers DJA et AIA retenus en comité de sélection (2017-2024)



Projets :



Bénéficiaires :



- ⇒ Zone de **montagne** :
- ⇒ Majoration **élevage**
- ⇒ **Viticulture** (tout ou partie du projet) :
- ⇒ **AB** (tout ou partie de l'exploitation) :
- ⇒ **Acquisition progressive du diplôme** :
- ⇒ **Âge** au dépôt du dossier :

DJA 2017-2023

6 % des dossiers

56 %

13 % des dossiers

25 %

4 % des dossiers

Moyenne : 28 ans
- de 20 ans : 3 %



AIA 2024

5 %
(21 dossiers)

53 %
(219 dossiers)

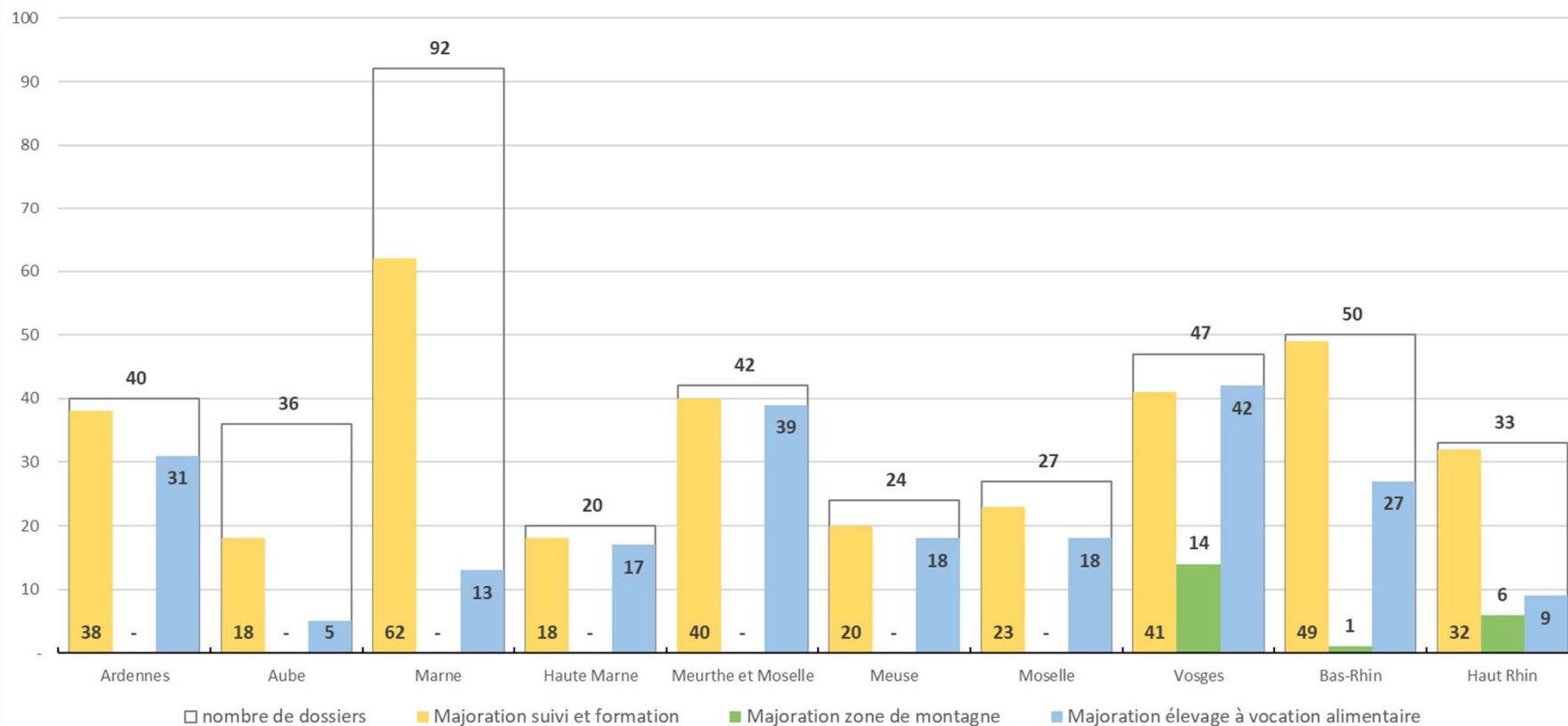
16 %
(64 dossiers)

13 %
(53 dossiers)

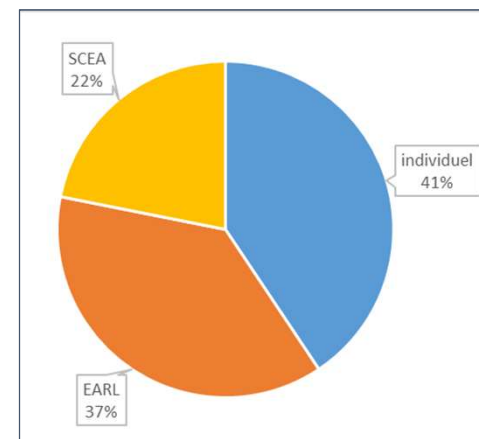
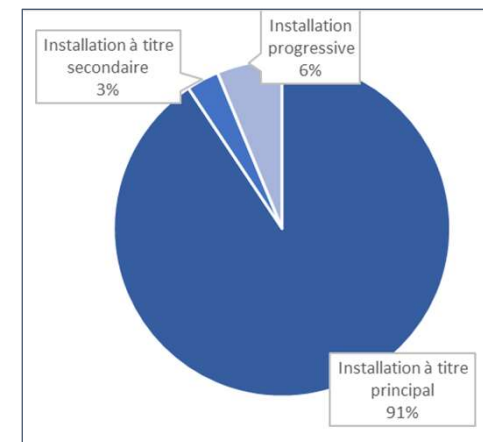
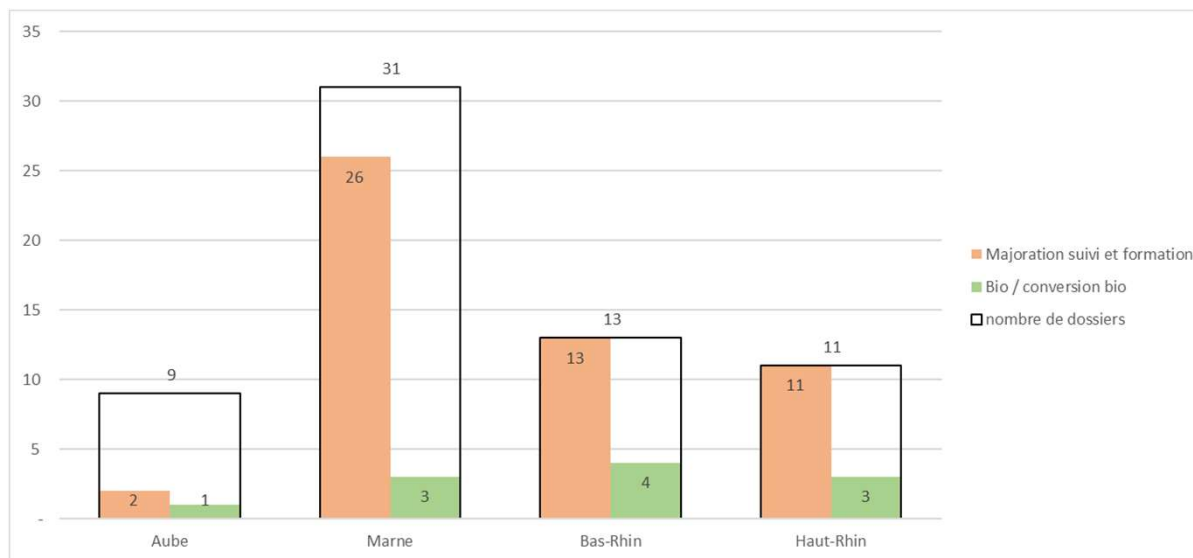
4 %
(16 dossiers)

Moyenne : 28 ans
- de 20 ans : 2 % (10)
40 ans : 1 % (6)

Mobilisation des majorations selon la localisation départementale du projet



Focus dossiers AIA 2024 avec activité viticole



64 dossiers avec activité viticole :

- Âge moyen : 30 ans
- ¼ de femmes
- 4 dossiers (6%) avec acquisition différée du diplôme

1- Bilan

- Aide à l'installation du nouvel agriculteur (AINA) - 2024

Bilan 2024 : Aide à l'installation du nouvel agriculteur (AINA)

→ 7 dossiers AINA sélectionnés pour 73 500 €

→	Crédits Région :	29 400 €
→	Crédits FEADER :	44 100 €

Montant moyen d'aide en 2024 : 10 500 €

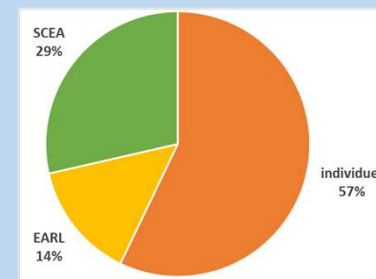
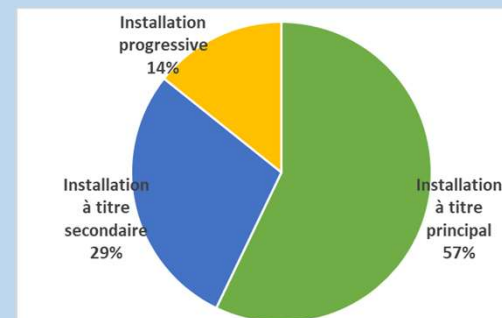
→ Majoration suivi/formation : 71 % (5 dossiers)

→ 4 dossiers avec viticulture (*tout ou partie de l'exploitation*)

→ 2 installations AB

→ Âge moyen au dépôt de la demande : 45 ans

→ 2 femmes (29%) — 5 hommes (71 %)



Paielement des dossiers AIA — AINA

- ➡ Ouverture du module paiement sur Euro-PAC fin septembre 2024
- ➡ Dépôt par le bénéficiaire ou la structure mandatée par le bénéficiaire
- ➡ Circuit :
 - ✓ **pré-instruction** par les Chambres d'agriculture (MSPI) puis
 - ✓ **instruction** par les services de la Région avant
 - ✓ transmission à la Dr-ASP pour **contrôle et paiement**
- ➡ 233 dossiers payés au 14/04/2025 pour un montant de 5 840 000 € d'aide
(3 504 000 € FEADER / 2 336 000 € Région)

1- Bilan 2024

Programme AITA 2017-2024 - Aides Etat -

Aides du programme AITA — 2017-2024

Programme national avec déclinaison régionale **prolongée jusqu'au 31 décembre 2024**

↳ 6 volets

↳ 15 actions dont :

- Actions collectives : PAI, CEPPP, stage 21 heures, animation
- Actions individuelles : installation ou transmission

↳ financées par l'État et/ou la Région

Aides État : Bilan 2024 du programme ALTA

➤ Volet 1 - PAI :	292 476 €	ARPAI
➤ Volet 3 - CEPPP :	287 000 €	CRAGE
➤ Volet 3 - 21 heures :	70 440 €	CRAGE
➤ Volet 3 - Stages JA :	0 €	aucun stages d'application en exploitation
➤ Volet 5 - Cédants :	11 060 €	8 Diagnostics (08-52-54-68) 1 RDI (67)
➤ Volet 6 - Animation :	739 383 €	5 opérateurs financés

1 400 359 €

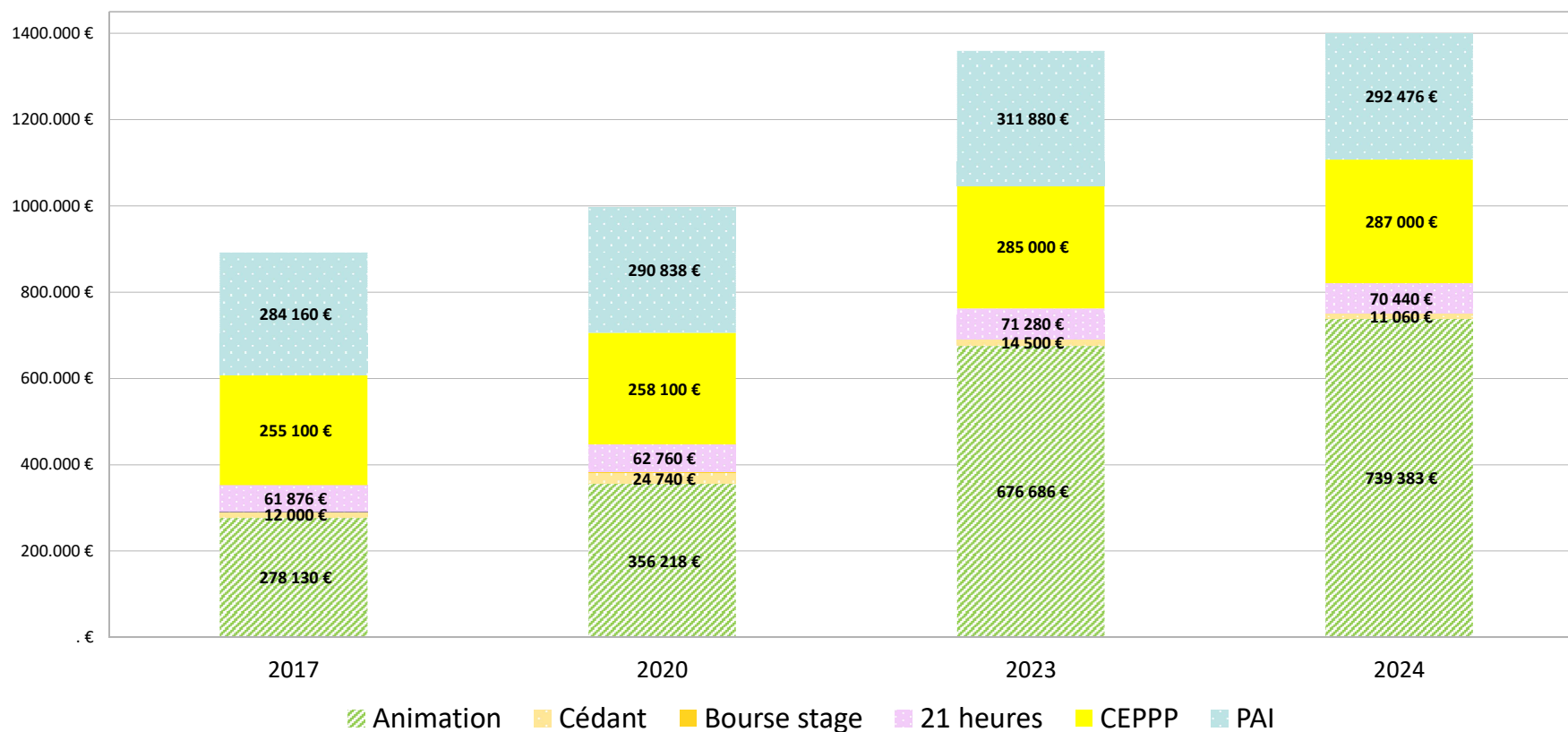
À noter : Croissance du budget consacré aux actions à l'Animation (+ 65 000 € / 2023)

AITA — volet 6 / AAP DRAAF

Actions d'animation et de communication en 2024 (739 383 € de subvention)

JAGE 5 ETP	Installation : coordination/promotion du métier & création de vocation/conseils sur création-reprise	240 000 €
CRAGE 3,5 ETP	Transmission : coordination/actions collectives des PIT/réunions collectives de sensibilisation/outils de communication/soutien aux stages de parrainage/Animation des plans d'actions locaux	189 609 €
ARDEAR 2,9 ETP	Installation et transmission : promotion du métier et sensibilisation des partenaires ; Elaboration d'un accompagnement à l'émergence	151 103 €
Terre de Liens 1,75	Dimension foncière dans la transmission; Elaboration d'un accompagnement à l'émergence	98 413 €
Bio en Grand Est 0,9	Accompagnement dans la transmission des exploitations en bio Pour les espaces test : Organisation-Coordination, Promotion-diffusion, Suivi des essais ; Accompagnement à l'émergence	60 258 €

Financements AITA par l'ETAT de 2017 à 2024 en région Grand Est



1- Bilan 2024

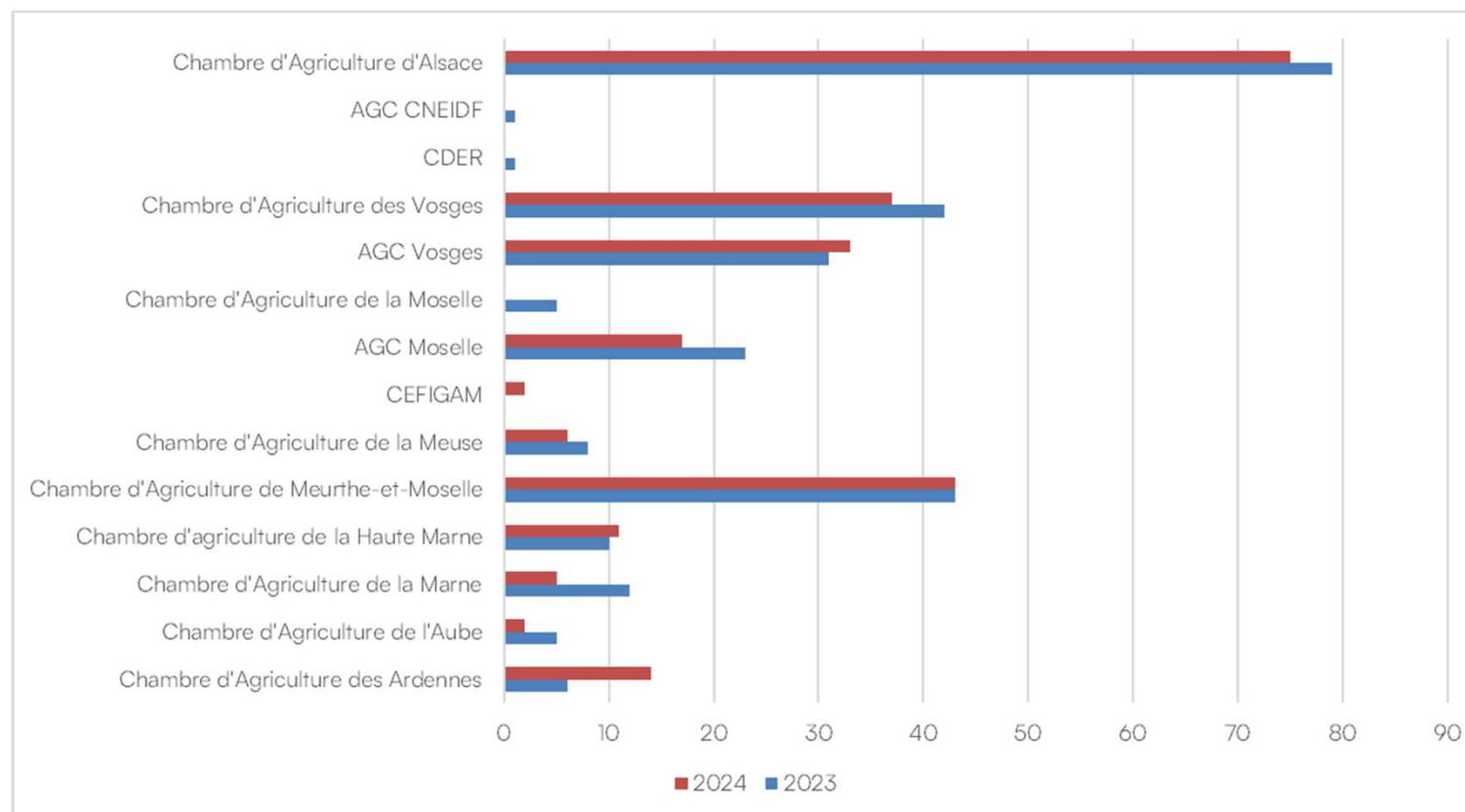
- Aides de la Région -

Bilan 2024 :

Aides régionales à l'installation-transmission

➤	Conseil à l'installation	245 dossiers	356 030 €
➤	Stage de parrainage	17 dossiers	162 000 €
➤	Aide à la trésorerie (AIASE)	4 dossiers	42 500 €
➤	Cofinancement AIA/AINA	418 dossiers	4 581 200 €
➤	Suivi du nouvel exploitant	113 dossiers	56 290 €
➤	Point Information Transmission	9 dossiers	100 537,50 €
➤	Portage d'exploitation agricole	2 dossiers	104 169,46 €
			5 402 726,96 €

Nombre de dossiers de conseil à l'installation par structures agréées



2- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2025

2- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2025

- Financement Etat -

Programme AITA en 2025

Programme AITA : Prolongation jusqu'au 31 décembre 2025



Prolongation de l'agrément des structures assurant l'accompagnement dans le parcours préparatoire à l'installation : entretien PAI, Plan de professionnalisation personnalisé, formation de 21 heures



Publication au JO le 8 décembre 2024 de l'arrêté ministériel du 4 décembre 2024 de prolongation des labellisations des PAI et CEPPP / habilitations des organismes de formation du stage collectif 21h jusqu'au 31 décembre 2025



Prolongation de l'agrément des structures assurant les diagnostics et le conseil (Conseil à l'installation, Suivi post-installation, Diagnostic transmission)



- *Arrêté régional AITA 2025 à venir*
- *Nouvel appel à candidatures des prestataires pour le volet 5*

Appel à candidature Volet 5 pour de nouveaux acteurs :

ELOI (conseil à la transmission, mise en relation, négociation)

Bureau technique de la production laitière (BTPL) - BTPL est le partenaire conseil de l'amont laitier pour sécuriser la collecte et aider à s'adapter à de nouveaux enjeux

De multiples initiatives par de nouveaux acteurs à travers la France

Domaine	Nom des structures
Foncier	ATLANTERRA Agriculture durable ; AGRO-UP Yvelines ; FEVE ; LA CEINTURE VERTE ; VOLNEY BOCAGE
Financement	LABELIANCE AGRI ; MIIMOSA
Diagnostic-Conseil	CULTURES ET COMPAGNIE ; ELOI ; BTPL
Formation	ETRE Aveyron ; FERMES d'AVENIR ; HECTAR ; LANDESTINI ; MATRICE
Espace-Test	RHIZOME
Accès au logement	RENOUVEAU PAYSAN

Contenu de l'appel à candidature Volet 5 pour de nouveaux acteurs :

Prise en charge du conseil en amont de la transmission

- anticiper les départs pour permettre la transmission de l'exploitation et/ou l'arrivée d'un nouvel associé
- participer à la mise en place de conditions favorables pour la transmission de l'exploitation à moyen terme

- Contenu du conseil :

recueil de **l'expression du besoin** d'accompagnement personnalisé, aborder les enjeux individuels et collectifs de la transmission,

élaboration d'un **état des lieux** notamment familial, social, foncier et technico-économique, avec l'identification des facteurs de réussite et des facteurs de risques, des atouts et faiblesses, des opportunités et menaces sur le projet de transmission,

préconisations d'actions et énoncé des **points de vigilance** (notamment relations familiales, maîtrise foncière et état des actifs de production), information sur les démarches dans la phase de préparation à la cession, de cessation d'activité et sur les contacts à prendre,

élaboration et restitution du **plan d'actions** avec des conseils sur la préparation à la transmission, en vue de la pérennisation de la structure, afin d'assurer une reprise dans les meilleures conditions.

Préconisations du réalisateur classées en plusieurs catégories :

actions à mener immédiatement ; actions prioritaires, à mener à court terme ;
actions utiles à mettre en œuvre mais pouvant être différées.

Contenu de l'appel à candidature Volet 5 pour de nouveaux acteurs :

Prise en charge du diagnostic d'exploitation à céder

- évaluer le potentiel de l'exploitation susceptible d'être reprise ;
- compléter par des indications sur la valeur de la reprise et sur les perspectives de développement pour le repreneur

- Contenu du diagnostic :

Elaboration d'un état des lieux (descriptif des actifs, des productions et leurs filières, des moyens de production, de la localisation du siège d'exploitation, du parcellaire, des bâtiments et de leur mise aux normes)

Identification des atouts et faiblesses, des opportunités et menaces sur la pérennité de l'exploitation et sur les perspectives de transmission avec une approche en termes de viabilité

Approche de la valeur de l'exploitation, des conditions de transmission et des perspectives de développement ou des possibilités à adapter ou modifier le schéma de production

Volet 5 : incitation à la transmission HCF

	Aide	Contexte
A	Conseil en amont de la transmission	plusieurs années avant l'arrêt
B	Inscription anticipée au RDI	présence minimale de 12 mois sur le RDI, transmission HCF, existence d'un diagnostic Transmission
C	Diagnostic transmission	réalisé au plus tard dans les 12 mois suivant l'inscription au RDI
D	Transmission globale du foncier	transmission HCF minimale de 85 % des surfaces de l'exploitation, non cumulable avec l'aide RDI => à privilégier lorsque la durée d'inscription au RDI est inférieure à 12 mois

Cheminement : A, B et C

ou A, C et D (avec inscription au RDI sans demande d'aide RDI)

AITA — volet 6 / AAP DRAAF

Actions d'animation et de communication prévues en 2025 (968 558 € de subvention demandée)

JAGE	Installation : coordination/promotion du métier & création de vocation/conseils sur création-reprise	318 000 €
CRAGE	Transmission : coordination/actions collectives des PIT/réunions collectives de sensibilisation/outils de communication et soutien à l'élaboration des outils/soutien aux stages de parrainage/Animation des plans d'actions locaux	236 000 €
ARDEAR	Installation et transmission : promotion du métier et sensibilisation des partenaires / Accompagnement collectif et visites de fermes / Diffusion de références en diversification et tutorat	150 000 €
Terre de Liens	Appui à l'installation pour l'accès au foncier / Appui à la transmission de fermes sans repreneurs	80 000 €
Bio en Grand Est	Sensibilisation, information, accompagnement collectif des fermes sans repreneurs dans la préparation à la transmission/ Pour les espaces test : Organisation-Coordination, Promotion-diffusion, Suivi des essaimage	42 000 €

Montant déjà engagé : 142 558 € pour la dernière étape du dossier « Emergence » ;
 En attente de crédits 2025, pour compléter le financement réalisé actuellement à 30 %

2- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2025

- Dispositifs d'aide à l'installation de la Région Grand Est -

Dispositifs d'accompagnement à l'installation en agriculture de la Région Grand Est en 2025

- ➡ **Conseil à l'installation** : aide à la réalisation d'un diagnostic de faisabilité ou d'une étude de marché
Montant de l'aide : 80% de la dépense retenue dans la limite de 1 500 € d'aide
- ➡ **Stage de parrainage** : dans le cadre d'un projet d'installation HCF, aide à la réalisation d'un stage dans une exploitation à reprendre ou sur un espace test, pour une période de 3 à 12 mois
Montant de l'aide : 1 000 € par mois de stage
- ➡ **Aide à l'installation en aquaculture et secteur équin (AIASE)** : uniquement pour les projets non finançables par du FEADER : aquaculture et secteur équin avec élevage minoritaire
Montant de l'aide : 13 000 € maximum (*base 10 000 € + majoration suivi/formation 3 000 €*)
- ➡ **Financement de portage temporaire d'exploitation agricole** dans le cadre de la convention signée en mars 2023 entre la Région Grand Est, la SAFER Grand Est et JA Grand Est

Dispositifs d'accompagnement à l'installation en agriculture de la Région Grand Est en 2025



Aide à l'installation en agriculture (AIA) — avec cofinancement FEADER



Aide à l'installation du nouvel agriculteur (AINA) — avec cofinancement FEADER



6 comités de sélection prévus pour 2025 :

4 février 2025 (150 dossiers AIA et 4 dossiers AINA retenus)

11 mars 2025 (23 dossiers AIA et 1 dossiers AINA retenus)

29 avril 2025

1^{er} juillet 2025

16 octobre 2025

2 décembre 2025

Financement de la Région Grand Est en 2025



Agrément des structures assurant la réalisation en 2025 de prestations de diagnostics et conseils (Prestations entrant dans le cadre des dispositifs Conseil à l'installation et Suivi du nouvel exploitant) : AAC, consultation écrite du CRIT puis validation en CP de février 2025



Arrêt du dispositif Suivi du nouvel exploitant au 24 janvier 2025

2- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2025

- Autres accompagnements -

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE COLLECTIVE

✓ Nouvelle Offre 2025 agriculture /viticulture/ métiers du paysage

- 27 lots dont 2 consolidations de projet professionnel

▪ Les métiers visés:

- **Niveau 3:** Ouvrier agricole, Ouvrier viticole, Jardinier/paysagiste, salarié qualifié en élevage laitier, brasseur, ouvrier arboricole ou exploitation fruitière, ouvrier du paysage
- **Niveau 4 :** Responsable d'entreprise viticole (BPREA), BP technicien paysagiste, responsable d'une unité de méthanisation (CS)
- **Niveau 6:** Responsable de l'aménagement paysager (licence)
- **Professionnalisation:** ouvrier viticole

✓ Reconductions agriculture /viticulture/ métiers du paysage 2025

- 26 lots agri/ viti/ aménagement paysager dont 2 consolidations de projet professionnel

▪ Les métiers visés:

- **Niveau 3 :** tractoriste viticole (CQP), agent d'élevage laitier, ouvrier viticole, ouvrier paysagiste, jardinier paysagiste
- **Niveau 4 :** responsable d'entreprise agricole, producteur fermier, arboriste élagueur, métier aménagement paysager (BP)
- **Niveau 5 :** technico commercial (BTSA), technicien supérieur dans les métiers de l'agriculture

- Bonne répartition territoriale de l'offre de formation agricole 53 lots et 678 places et un montant de 7 332 197,12 € :

- **offre qualifiante à 93%.**

- Les différents territoires sont couverts sauf sur **2 MR** où aucune offre sur ce secteur en 2025 il s'agit de **Thionville/Longwy et Saverne Haguenau**. (Pas de plateaux techniques).

- Offre davantage développée à **Sélestat, Strasbourg, Troyes/Chaumont, Chalons en champagne, Nancy**

- **Programmation réajustée à l'évolution des métiers/compétences exprimés par les professionnels.**

➤ Métiers en tension:

Agriculture : en tête des emplois qui vont le plus progresser **ouvrier agricole**, éleveur, maraicher et horticulteurs

Viticulture : ouvrier viticole, mécaniciens, conducteur de ligne et arboriculteurs

Métier du paysage : ouvrier —jardinier-paysagiste qualifié ou non, élagueur et chef d'équipe.

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE COLLECTIVE Région Grand Est

Agriculture, viticulture et aménagement paysager

- ✓ En 2024: **51** actions pour **637** places et un montant maximum de **6 465 371,59€**.
- Métiers visés : arboriste élagueur, jardinier paysagiste, agent viticole et maraicher, ouvrier agricole ouvrier spécialisé dans les travaux de la vigne, conducteur de machines agricoles, responsable unité de méthanisation, ouvrier du paysage, BP technicien paysagiste, technicien supérieur des métiers agricole (BTSA), BPREA, tractoriste viticole et agricole, agent d'élevage laitier

➤ Action en cours 2024/2025:

- ✓ Plateforme sur Courcelles Chaussy sur thématique aménagement paysage-BTP.
- ✓ Action amont avec ALPA découverte métier agricole
- ✓ Ecole ETRE sur Lutterbach-formation sur la transition écologique, métiers verdissant.

Bilan Contrat de filière viticole 2024: 9 actions pour 135 stagiaires et un montant attribué de 994 703,80 €. Taux de remplissage : 68,88%.

Type d'actions annulées en 2022 / 2023 / 2024

**12 actions annulées en 2022 en PRF
soit 232 places**

Intitulé de l'action
QUAL Jardinier paysagiste (CAPA) niveau 3 (anciennement V)
PROFPAE Ouvrier agricole polyvalent
Parcours vers un métier Aménagements paysager (BP) - Niv4
Consolidation du projet professionnel dans les métiers de l'agriculture et de la forêt
Parcours vers le métier de Responsable d'une unité de méthanisation agricole (CS) niveau 4
Consolidation du Projet Professionnel dans les métiers de l'agriculture
Parcours vers un métier - Constructions paysagères (CS) niveau 4
Consolidation du Projet Professionnel "Découverte des métiers de l'Agriculture" niveau 4 et 5
Parcours vers un métier de Responsable d'Entreprise Agricole orientation Maraîchage Biologique (BPREA niveau 4)
Parcours Vers un Métier Conseiller analyste en stratégie des systèmes polyculture élevage (DU) niveau 7
Consolidation du Projet Professionnel - Métiers de l'agriculture niveau 3
Parcours vers les métiers de l'agriculture (niveau 3) validation CQP

**16 actions annulées en 2023 en
PRF soit 184 places**

Intitulé de l'action
Parcours vers les métiers de la Production, transformation et commercialisation des produits fermiers niveau 3
Parcours vers le métier de Responsable d'exploitation agricole en biodynamie (BP) Niveau 4 (anciennement IV) 1° et 2° années
Parcours vers un métier Jardinier Paysagiste (CAPA) - Niv 3
Parcours vers le métier de Responsable d'une unité de méthanisation agricole (CS) niveau 4
Consolidation du Projet Professionnel dans les métiers de l'agriculture
Parcours vers un métier - Constructions paysagères (CS) niveau 4
Consolidation du Projet Professionnel "Découverte des métiers de l'Agriculture" niveau 4 et 5
Parcours vers un métier de Responsable d'Entreprise Agricole orientation Maraîchage Biologique (BPREA niveau 4)
Parcours vers le métier de producteur fermier (CS) - Niveau 4
Parcours Vers un Métier de élevage avicole - UC du CS Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits niveau 4
Parcours Vers un Métier Conseiller analyste en stratégie des systèmes polyculture élevage (DU) niveau 7
Consolidation du Projet Professionnel Découverte des métiers de l'Agriculture
Parcours Vers un Métier Salarié qualifié en élevage laitier (CQP) niveau 3
Consolidation du Projet Professionnel - Métiers de l'agriculture niveau 3
Parcours vers les métiers de l'agriculture (niveau 3) validation CQP
Parcours vers les métiers de conducteur de machines agricoles (BP) niveau 4

**3 actions annulées en 2024 en PRF
soit 26 places**

Intitulé de l'action
Parcours vers les métiers de conducteur de machines agricoles (BP) niveau 4
Parcours vers les métiers de l'Agriculture/Viticulture/Paysage/ Elevage/Maraîchage - Niveau 3 à 4
Parcours vers le métier d'ouvrier agricole (BPA) Niveau 3

Motif annulation: manque de candidat

Offre de formation continue d'immersion

Le Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise (PACE)

- **Immersion de 4 à 6 mois en entreprise** pour acquérir des compétences et découvrir des métiers, avec suivi par un organisme de formation.
- **Public visé** : demandeurs d'emploi, actifs dans leur recherche d'emploi, les jeunes de 18 à 29 ans en insertion professionnelle, les décrocheurs scolaires et les bénéficiaires du RSA.
- Attribution d'une rémunération aux stagiaires avec possibilité de mobiliser les aides régionales aux transports et à l'hébergement.
- **Entreprises accueillantes** :
 - toutes les entreprises implantées dans le Grand Est dont les entreprises agricoles affiliée à la MSA et les CUMA (coopératives d'utilisation de matériels agricole),
 - attribution d'une prime tutorat mensuelle de 300€.

Métiers visés : paysagiste, agent élevage, agent paysagiste, responsable d'exploitation, exploitant agricole, jardinier paysagiste, soigneur canin, agriculteurs/viticulteurs/éleveur, salarié élevage polyvalent

En 2024 :

- **71 stagiaires** sur poste agriculteurs, viticulteur, éleveur.
- Public moins de 25 ans représente 45%.
- Prescripteurs : 78% démarche personnelle
- Niveau d'entrée : 42% post bac, 21% bac, 19% CAP/BEP, 8% doctorant, 15% sans diplôme.
- Sortie anticipée : taux d'abandon de 37%, sortie pour emploi 50%.

- Accompagnements à l'attractivité des
métiers et à l'émergence de projets -

3- Point d'actualité

Enquête reprenabilité des exploitations en Grand Est

➡ Les attentes et pistes de travail

Enquête sur les difficultés de reprenabilité en Grand Est

Origine :

constat d'absence de reprise d'exploitations pourtant viables,
constat de l'évolution des structures et de l'adaptation des modes de reprise
d'exploitations

Question :

comment caractériser ces situations d'absence d'installation, évaluer les dispositifs
d'accompagnement de ces situations et proposer le cas échéant des outils adaptés

Recueil les retours d'expérience et les avis des partenaires

⇒ Échanger sur les facteurs contrariant les projets d'installation et décrire les pistes
pour lever les freins à la reprise

Enquête sur les difficultés de reprenabilité en Grand Est

1- Freins à la transmission du point de vue du cédant

Manque de confiance	Le repreneur ne fera pas la même activité que le cédant ou pas de la même (bonne) manière.
Défaut de candidat	Absence de candidat à l'installation ayant la capacité financière de reprendre
Engagement déjà pris	Promesse faite à un autre agriculteur de transmettre l'exploitation pour confortation de la sienne.
Contraintes imposées par le cédant	Le cédant ne veut pas différer la vente de certains biens, ni mettre davantage en location, ni diminuer le prix de vente, Délais trop courts imposés par le cédant Imbrication du privé et du professionnel : proximité de la maison d'habitation du cédant, chemins d'accès, compteur d'eau et d'électricité
Crainte de l'avenir	Incertitude sur la capacité à subvenir à ses besoins une fois en retraite.
Alternative	Possibilité de trouver un porte-nom et de faire intervenir une ETA.

Enquête sur les difficultés de reprenabilité en Grand Est

2- Contexte favorable à une transmission

Confiance	Compétences et posture d'entrepreneur du repreneur
Valeur	Valeur de l'exploitation par rapport à l'EBE prévisionnel du futur installé et ratio capital à investir sur le revenu potentiel, annuités/EBE, rentabilité des capitaux investis
Investissements	Niveau de modernisation des infrastructures à prévoir à court/moyen terme, Indice d'adaptabilité de la ferme
Financement	Niveau d'accès au financement pour le repreneur
Foncier	Transmissibilité et niveau de maîtrise du foncier
Temps	Délai pour organiser la transmission (anticipation) ; Phasage Transmission-Installation
Viabilité Vivabilité	Capacité de l'exploitation à être viable et vivable : Intégrer une dimension de durée de retour sur investissement, de nombre d'heures travaillées et de rémunération minimale permise par l'exploitation

Enquête sur les difficultés de reprenabilité en Grand Est

3- Améliorer les outils

Financement	Disposer de garanties sur les prêts bancaires dont les prêts garantis par l'Etat,
Foncier	Faciliter l'accès (GFA mutuels, portage), transparence des offres, disposer d'un interlocuteur unique pour le foncier, impliquer les collectivités et les CDOA dans l'analyse des projets
Charge de mécanisation	Limiter les charges en mettant en lumière toutes les pistes dont la promotion des Cuma
Valeur de reprise	Mieux cibler la valeur de reprenabilité : capacité de remboursement après annuités courantes et rémunération du repreneur
Valeur de transmission	Disposer d'outils pour mieux préparer les cédants dans la fixation de leur prix

Enquête sur les difficultés de reprenabilité en Grand Est

4- Amplifier l'appui psycho-social

Accompagnement

Mieux impliquer le repreneur et de bien clarifier les notions de "stratégie" pour le repreneur : quel métier je veux faire, comment je veux l'exercer, quelles perspectives je me donne.
Aider à prendre la posture d'entrepreneur

Anticiper : Appréhender le projet plus tôt pour mieux réfléchir aux choix avec les conseillers (comptables, juristes, fiscalistes, banquier..), Rendre les offres attractives

Accompagner la stratégie du cédant : qu'est ce que j'attends de la cession (financement, humain, retraite ...), suis-je prêt à composer (sur le prix ou sur les conditions) pour servir l'un ou l'autre de mes objectifs ?

Enquête sur les difficultés de reprenabilité en Grand Est

5- Développer la diffusion des outils

Accompagnement

Assurer une bonne communication sur les outils disponibles ;
Etudier les premières années d'installation par la réalisation de diagnostic post installation (technique, économique et humain), la trajectoire de la ferme vis à vis du projet initial et les éventuelles erreurs à corriger => Retour d'expérience à valoriser auprès des porteurs de projet

Etoffer les références dans tous les domaines même dans des productions plus atypiques pour construire un projet plus cohérent

Promouvoir l'installation progressive (reprise progressivement des capitaux) et formaliser une période d'essai et de tuilage (stage de parrainage, droit à l'essai)

Enquête sur les difficultés de reprenabilité en Grand Est

6- Proposer de nouveaux outils

Accompagnement	Disposer d'un chèque « Accompagnement transmission »; Créer un accompagnement gratuit d'étude de reconception et de restructuration
Financements et Garanties	Créer un dispositif de portage du capital repris sur une période d'essai, disposer d'un architecte du plan de financement
Foncier	Généraliser le portage du foncier en cas d'absence de repreneur
Incitations	Disposer d'incitations fiscales à la transmission; élargir l'accès du Pacte Dutreil aux reprises hors cadre familial
Formation	Inciter à la réalisation de stages et à la formation post installation
Transition	Promouvoir la reprise progressive et les période de tuilage (CF et HCF)

Enquête sur les difficultés de reprenabilité en Grand Est

6- Proposer de nouveaux outils / Leviers supplémentaires

Valeur	Valeur de l'exploitation par rapport à l'EBE prévisionnel du futur installé et ratio capital à investir sur le revenu potentiel, annuités/EBE, rentabilité des capitaux investis
Investissements	Niveau de modernisation des infrastructures à prévoir à court/moyen terme, Indice d'adaptabilité de la ferme
Financement	Niveau d'accès au financement pour le repreneur
Foncier	Transmissibilité et niveau de maîtrise du foncier
Temps	Délai pour organiser la transmission (anticipation) ; Phasage Transmission-Installation
Viabilité Vivabilité	Capacité de l'exploitation à être viable et vivable : Intégrer une dimension de durée de retour sur investissement, de nombre d'heures travaillées et de rémunération minimale permise par l'exploitation

Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture

LOSARGA

Signature le 24 mars 2025 et publication le 25 mars 2025

Objet : Souveraineté alimentaire et Renouvellement de génération d'agriculteurs

Contenu en 4 titres :

Articles 1 à 6 : Enjeux et souveraineté alimentaire et agricole,

Articles 7 à 19 : Attractivité-Formation-Diffusion de l'innovation,

Articles 20 à 30 : Stimulation de l'installation et de la transmission,

Articles 31 à 58 : Amélioration des conditions d'exercice de la profession d'agriculteur

Attente de la publication des décrets

LOSARGA

L'agriculture est d'intérêt général majeur. Elle est un élément essentiel du potentiel économique de la Nation, constituant ainsi un intérêt fondamental de la Nation.

Notions de :

- Souveraineté alimentaire qui s'entend comme:
« le maintien et le développement des capacités de la Nation à produire, transformer et à distribuer les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine, et le soutien des capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale. »
- Transitions climatique et environnementale avec des outils scientifiques et techniques pour s'engager dans ces transitions, remplaçant le terme d'agroécologie
- 5 priorités et déclinaison en 24 finalités pour les politiques publiques

LOSARGA

Mesures en faveur de la formation des agriculteurs de demain

- Programme national d'orientation et de découverte des métiers agricoles
- Écoles élémentaires, collèges, Lycées
- Programme national triennal, pour la diffusion de références, outils et méthodes pour l'acquisition de compétences dans le cadre des transitions
- Diplôme par validation des acquis de l'expérience, le cas échéant
- Sécurisation des moyens financiers de l'enseignement agricole
- Volontariat agricole (maximum 6 mois, entre 18 ans et 35 ans) en OPA, exploitation et en formation
- Bachelor Agro niveau Bac+3 et formation vétérinaire

LOSARGA

Mesures pour le renouvellement des générations en agriculture : faciliter les transmissions et les installations

Cible nationale à 500 000 agriculteurs en 2035

(en 2022 : 377 000 agriculteurs)

- ⇒ Nécessite de rendre accessible le marché du foncier agricole et de contrôler les phénomènes d'agrandissement
- ⇒ Nécessite une refonte de la fiscalité lors de la transmission

LOSARGA

Mesures pour le renouvellement des générations en agriculture : faciliter les transmissions et les installations

Article LOSARGA	Article Code rural et PM	Thème	Contenu
21		Passage de relai	Complément de revenu, entre 59 ans et l'âge légal, après transmission pour une installation aidée
22		Diagnostic modulaire	Cahier des charges et modules sur la viabilité économique, environnementale et sociale et le caractère vivable ; conseil stratégique global
23	L.330-11	Analyse prospective	Conduite d'une analyse prospective des évolutions et des dynamiques
24	L.330-4	France services agriculture	Réseau départemental, avec guichet unique du Point Accueil Départemental Unique, Structures de conseil et d'accompagnement agréées, répertoire départemental unique

LOSARGA

Mesures pour le renouvellement des générations en agriculture : faciliter les transmissions et les installations

Article LOSARGA	Article Code rural et PM	Thème	Contenu
24	L.330-5	« DICAA »	5 ans avant l'âge légal, le PADU adresse le courrier, données issues de la MSA,
24	L.330-6	Mission d'accueil et temps collectif d'échange	Le PADU accueille tous les porteurs de projet et les oriente en présentant les différents partenaires agréés, avec une attention sur le pluralisme et l'équité entre les structures. Le PADU organise un temps collectif d'échange.
24	L.330-7	Cahier des charges	Appel à candidature après diffusion du cahier des charges
24	L.330-8	Structures agréées	De conseil et d'accompagnement, assurent les mises en relation Cédant-Repreneur, valorisent le répertoire départemental unique. Elaborent un parcours spécifique à la transmission. Etablissement un état des lieux des compétences et composent un parcours de formation. Transmission des informations au PADU

LOSARGA

Mesures pour le renouvellement des générations en agriculture : faciliter les transmissions et les installations

Article LOSARGA	Article Code rural et PM	Thème	Contenu
24	L.511-4	MSP I-T	Les chambres d'agriculture reçoivent la mission de service public Installation et Transmission pour le suivi des actifs et futurs actifs.
25	L.718-2-3	Financement de formations	Les dépenses de formations engagées par le porteur de projet peuvent être financées par VIVEA.
26	L.330-9	Essai d'association	En société ou lié à un ou plusieurs autres exploitants agricoles. Statut salariat, stagiaire, aide familial ou entraide Durée de 12 mois renouvelable une fois
26	L.330-10	Prise de congé pour exercice du droit à l'essai	Le salarié a droit à un congé pour réaliser un essai d'association

LOSARGA

Mesures pour le renouvellement des générations en agriculture : faciliter les transmissions et les installations

Article LOSARGA	Article Code rural et PM	Thème	Contenu
27	L.351-8-1	Créance	Une priorité est donnée au remboursement de la créance pour les salariés et pour les groupements d'employeurs de main d'œuvre.
28	L.320-1	Revenus commerciaux	L'activité accessoire de nature commerciale en lien avec l'activité agricole est autorisée dans la limite de 20 000 € ou de 40 % des recettes annuelles moyennes agricoles
29	L.330-9	GAEC et activité de vente	Elargissement de la possibilité d'activité extérieure pour un GAEC

Outils d'aide au financement des projets d'installation

Autre soutien : le complément au revenu pour les jeunes agriculteurs

Aide sur 5 ans,

Profil JA : âge, diplôme
ou expérience,
assurance ATEXA

Forfait 2024 :

4 300 € par bénéficiaire

Département	Nbre de bénéficiaires	Montant
Ardennes	233	1 001 900 €
Aube	212	911 600 €
Marne	306	1 315 800 €
Haute-Marne	171	735 300 €
Meurthe-et-Moselle	190	817 000 €
Meuse	247	1 062 100 €
Moselle	262	1 126 600 €
Bas-Rhin	265	1 139 500 €
Haut-Rhin	157	675 100 €
Vosges	224	963 200 €
GRAND EST	2 267	9 748 100 €

Initiative nationale pour l'agriculture française : INAF

Instrument financier de garantie, complémentaire aux outils habituels, qui permet de couvrir une partie des pertes liées au défaut de remboursement de prêts agricoles

Fonds de garantie issus de Arkéa, Groupe BPCE, Crédit Agricole et Crédit Mutuel

Répondre aux demandes des consommateurs par renforcement des filières de qualité, encourageant l'ancrage territorial et les circuits de proximité

Soutenir la montée de gamme, la création de valeur ajoutée, la transformation des systèmes de production

Initiative nationale pour l'agriculture française : INAF

Bénéficiaires :

- En cours d'installation et nouveaux installés depuis moins de 7 ans
- En place avec un projet de diversification important, lorsque le financement nécessaire est supérieur à 50 % du chiffre d'affaires

Prêts couverts portant notamment sur l'achat de parts sociales, sur la reprise et la modernisation d'actifs, le foncier dans la limite de 20 % du montant du projet

Prêt d'une durée minimum de 12 mois

ELAN : Fonds de portage

- ➡ Participation du fonds ENTREPRENEURS DU VIVANT, de la Banque des territoires, du Crédit agricole et du Crédit mutuel
- ➡ Géré par Citizen capital, société de gestion à impact
- ➡ Opérationnel depuis le 27 février 2025
- ➡ Accès dans le cadre des attributions SAFER avec présence de clauses environnementales.
- ➡ Mobilisé sur décision d'un comité national, lorsque le candidat retenu sur la base d'un projet viable n'est pas en mesure de financer l'acquisition du foncier

Portage temporaire d'exploitation agricole

Outil de **financement de portage temporaire d'exploitation agricole**

- ➡ Convention d'une durée de 3 ans entre Région, SAFER Grand Est et Jeunes agriculteurs Grand Est signé en février 2023
- ➡ Portage temporaire - 2 ans, prorogeable 1 an - des éléments constitutifs de l'exploitation (foncier, bâti, matériel, cheptel, stock...)
 - Toutes filières concernées
- ➡ Financement de la Région :
 - Frais financiers de stockage et frais de gestion pour les bâtiments sans usage dans le cadre d'une convention d'occupation provisoire et précaire
 - Garantie de bonne fin
 - Objectif : 10 projets par an
 - Actuellement : 3 projets en cours

Garantie bancaire

- Apporte une garantie aux établissements bancaires, facilitant l'accès au crédit des agriculteurs et des petites entreprises de l'économie de proximité.

Eligibilité : Les bénéficiaires doivent respecter les conditions suivantes :

- Être implantés dans la région Grand Est
- Respecter le plafond des aides de minimis
- Avoir un effectif $\leq$ à 50 ETP, un chiffre d'affaires $\leq$ à 15M€ ou total bilan $\leq$ à 7.5M€

Programmes financés :

- Création, transmission/reprise, développement
- Renforcement des capitaux permanents /renforcement de trésorerie

CMT de 15.000 € à 200.000 €

Quotité de garantie :

Jusqu'à **70%** du montant du financement

Durée du prêt : de 2 à 15 ans (prêt modulable possible)

Amortissement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel

Différé d'amortissement et/ou d'utilisation de 36 mois maximum inclus dans la durée maximale

4- Points divers

Référentiel des prix

Le PE est notamment établi sur la base de prix de vente et de rendements.

Les prix sont issus de l'historique de l'exploitation, de références locales modulées par la tendance du marché, de contrats ou d'étude de marché.



Utilisation :

- réaliser les études économiques et les plans d'entreprise, en l'absence d'autres références (historique de l'exploitation support, étude de marché, ...)
- justifier de la cohérence des études prévisionnelles et des plans d'entreprises lors de la pré-instruction et de l'instruction des dossiers d'aides à l'installation.



Demande d'approbation par le CRIT de la mise à jour annuelle

Dotation Jeune Agriculteur (DJA) RDR3

Rappel : dernière année de paiement sur les crédits de la programmation RDR3 2014-2022.

Les paiements validés jusqu'au 30/09/2025 seront payés sous ces crédits.

- Pour cela : les demandes de paiement doivent être réceptionnées conformes et complètes d'ici le 30/06/2025
- Les DP réceptionnées au-delà du 30/06/2025 continueront d'être traitées pour être payées en priorité sur le RDR3
- Pour les DP non validées au 30/09/2025 : les paiements se feront sur le RDR4 à compter de janvier 2026 (sans nouveau dépôt à réaliser).

Merci de votre participation